

DECISION N° 2024-18

OBJET : PRET DE SALLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GRANDES RANDONNEES SAINT GERMANOISES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 191022-3 du 19 octobre 2022 relative à la délégation de compétences du comité syndical au président et au bureau ;

CONSIDERANT l'organisation d'une randonnée dans le cadre des journées internationales du Téléthon par l'association des Grandes Randonnées Saint Germanoises le dimanche 1er décembre 2024 ;

CONSIDERANT la volonté de l'association d'occuper la salle de réunion, la plage haute côté nord-ouest, les sanitaires extérieurs et la plage Est du bassin extérieur afin d'y organiser un buffet ;

Le Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De mettre à disposition la salle de réunion, la plage haute côté nord-ouest, les sanitaires extérieurs et la plage Est du bassin extérieur au profit de l'association des Grandes Randonnées Saint Germanoises ;

ARTICLE 2 : Dit que la mise à disposition est prévue du jeudi 28 novembre 2024, à partir de 9h00 jusqu'au dimanche 1er décembre 2024, 19h00, à titre gracieux.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 27/11/2024
Transmis en Préfecture et affiché le 27/11/2024

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

